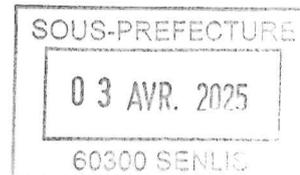


**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Le 27 mars 2025 à 17h,

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	9

Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, Mme Muguette SERAIS, Madame Françoise THIEUX.

Ont donné pouvoir :

Mme Isabelle DELEPINE, pouvoir à Mme Françoise NIVESSE

Secrétaire de séance : Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-09
VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 février 2025,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant que le budget proposé s'équilibre à **3.840.110 €** en fonctionnement et à **150.131,92 €** en investissement (restes à réaliser 2024 inclus), selon le détail suivant :

- **FONCTIONNEMENT**

NB : dans les tableaux suivants, le budget primitif correspond au budget qui est voté fin mars. Le budget total est la compilation de ce budget et des décisions modificatives de l'exercice.

I) Dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif Evolution 2025/2024
011	Charges à caractère général	977 431,70	1 019 757,62	889 425,18	1 115 934,70	14,2%
012	Charges de personnel	2 341 074,00	2 341 074,00	2 093 132,12	2 540 039,00	8,5%
65	Autres charges de gestion courante	19 650,00	42 150,00	15 662,28	54 136,30	175,5%
68	Provisions	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
Total Dépenses réelles de fonctionnement		3 363 155,70	3 427 981,62	3 023 219,58	3 710 110,00	10,3%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est en augmentation de 14,2 % par rapport au budget primitif 2025.

Comme chaque année, les crédits liés aux dépenses d'énergie sont estimés avec prudence, l'évolution des taxes liées à l'énergie n'étant pas connue à ce jour de même que le facteur climat.

Les loyers et charges qui sont versés à l'OPAC augmentent pour les 2 RPA (+48 K€).

En outre, à compter de 2025, 33 K€ sont inscrits pour les repas et goûters des « Petits Archers » que la Ville prépare et refacture au CCAS.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est en hausse de 8,5 %.

Le budget 2025 est supérieur au réalisé 2024 car il doit prendre en compte les augmentations réglementaires (hausse du taux de CNRACL notamment), les postes créés en cours d'année 2024 qui sont répercutés en année pleine, ainsi que les évolutions de carrière : glissement vieillesse technicité (GVT).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » augmente également.

Ce chapitre comprend, pour partie, les aides versées (19 K€).

Le contentieux, qui a fait l'objet d'une provision en 2024 n'est pas soldé, les crédits prévus pour le versement de l'indemnité afférente sont réinscrits en 2025, soit 22.500 €.

S'ajoute à ces crédits la somme de 12.536,30 € (dépense non connue au moment de la présentation du DOB) inscrite au budget afin de permettre le reversement aux communes membres du Relais Petite Enfance de la part du bonus territoire 2023 leur étant due, la CAF ne prenant pas en charge ce reversement dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs signée en 2024.

II) Recettes réelles de fonctionnement

Chapitre	Article	Budget primitif 2024	Budget total 2024	Réalisé 2024	Budget primitif 2025	Budget primitif Evolution 2025/2024
013	Atténuations de charges	5 000,00	5 000,00	11 620,80	5 600,00	12,0%
70	Produits des services et du domaine	294 100,00	294 100,00	325 334,06	353 900,00	20,3%
74	Dotations et participations	1 894 255,00	1 894 255,00	2 121 412,51	1 775 314,76	-6,3%
75	Autres recettes de gestion courante	895 400,00	965 225,92	984 583,61	899 400,00	0,4%
77	Produits exceptionnels	37 612,59	107 612,59	116 965,63		
78	Reprise provision		25 000,00		25 000,00	
Total Recettes réelles de fonctionnement		3 126 367,59	3 291 193,51	3 559 916,61	3 059 214,76	-2,1%

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » concerne les remboursements liés au personnel. Ces recettes sont fluctuantes et difficiles à estimer avec précision.

Il est à noter également que, lors du renouvellement du marché des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2025, le choix a été fait de diminuer le niveau des garanties de l'assurance statutaire, afin de conserver un niveau de cotisation et un équilibre financier supportables. Les garanties baissant, les remboursements seront donc inférieurs à ceux des années passées.

Les recettes du chapitre 70 « Produits des services et du domaine » sont en hausse. Même si la baisse des heures réalisées par la Crèche familiale est pressentie pour 2025, l'ouverture des « Petits Archers » devrait, entre autres, générer des recettes supplémentaires.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est principalement composé :

- des versements de la CAF, Ils devraient suivre la même trajectoire que les « Produits des services et du domaine » mais sont estimés avec prudence car les conséquences de la mise en place de la nouvelle convention par la CAF ne sont pas certaines.
- de la subvention versée par la Ville qui diminue en 2025 à 1.000.000 €.

Le chapitre 75 « Autres recettes de gestion courante » correspond principalement aux loyers versés par les locataires des RPA. Les crédits 2025 sont estimés également avec prudence du fait de la vacance potentielle de certains appartements.

25.000 € sont inscrits au chapitre 78 « Reprise de provision ». Cette reprise concerne le contentieux cité plus haut pour lequel une provision avait été constituée en 2024. Cette provision sera reprise dès le versement de l'indemnité (inscrite au chapitre 65).

• INVESTISSEMENT

I) Dépenses réelles d'investissement

Pour l'acquisition de matériel et les travaux, elles s'élèvent à 140,6 K€ (hors restes à réaliser 2024).

- 6.300 € sont inscrits en investissement pour l'achat de matériel divers (poussettes, informatique, mobilier,...), pour les différentes structures de la Direction de l'Education.

- 123.100 € (comprenant les 100 K€ reversés par l'OPAC en 2024) pour les RPA en vue de travaux dans les appartements.
- 5.200 € sont également prévus pour l'achat de mobilier et, à titre de provision, pour le remplacement de machines à laver et autres matériels.

En dehors de ces dépenses, 6.000 € sont prévus pour des remboursements des cautions sur les RPA.

II) Recettes réelles d'investissement

- 6.000 € sont également budgétisés en recettes pour la perception de ces cautions.
- Le remboursement de TVA (sur la base des dépenses 2023) est estimé à 2.000,17 €.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2025 tel que détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget Primitif 2024	Budget primitif 2025
011	Charges à caractère général	977 431,70	1 115 934,70
012	Charges de personnel	2 341 074,00	2 540 039,00
65	Autres charges de gestion courante	19 650,00	54 136,30
68	Dotations aux provisions	25 000,00	
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	25 000,00	30 000,00
Total Dépenses de fonctionnement		3 388 155,70	3 840 110,00

Chapitre	Article	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025
013	Atténuation de charges	5 000,00	5 600,00
70	Produits des services et du domaine	294 100,00	353 900,00
74	Dotations et participations	1 894 255,00	1 775 314,76
75	Autres recettes de gestion courante	895 400,00	899 400,00
77	Produits spécifiques	37 612,59	
78	Reprise provision		25 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	261 788,11	780 895,24
Total Recettes de fonctionnement		3 388 155,70	3 840 110,00

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR	Budget primitif 2025	Budget primitif 2025 + RAR
21	Immobilisations corporelles	82 087,38	134 605,09	144 131,92
16	Cautions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total Dépenses d'investissement		88 087,38	140 605,09	150 131,92

Chapitre	Article	Budget primitif 2024 + RAR	Budget primitif 2025	Budget primitif 2025 + RAR
10	Dotations	2 901,83	2 000,17	2 000,17
16	Cautions	6 000,00	6 000,00	6 000,00
021	Virement de la section fonctionnement		100 000,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	25 000,00	30 000,00	30 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	54 185,55	12 131,75	12 131,75
Total Recettes d'investissement		88 087,38	150 131,92	150 131,92

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 27 mars 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 03 AVR. 2025

Françoise NIVESSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.

